

**Conseil Consultatif de Quartier
GROS CAILLOU
Mardi 3 février 2015**

Madame Marguerite CHEVREUL

Nombre de personnes présentes : une cinquantaine

Ouverture de la séance à 18h35, par Monsieur Olivier Le QUERE, Maire-adjoint délégué aux Conseils de Quartier, présidée par Marguerite CHEVREUL, Conseiller d'arrondissement, déléguée à la solidarité et aux relations avec les communautés religieuses.

Ordre du jour :

1. Confirmation du secrétaire de séance permanent
2. Suivi des questions du dernier conseil de quartier
3. Point de situation des référents par activité :
 - propreté,
 - sécurité,
 - espaces verts et Champ de Mars,
 - voirie et espace public,
 - urbanisme.
4. Point concernant le plan Vigipirate- alerte attentats
5. Questions diverses

1. Confirmation du secrétaire de séance permanent

Mme Marie-Jacqueline LAURIAU est désignée comme secrétaire de séance permanent.

2. Suivi des questions du dernier conseil de quartier

La "fans zone" de l'euro-football en juin-juillet 2016 au Champ de Mars:

M. Bernard LOING, président de l'association des amis du Champ de Mars indique que la décision d'installer sur le site du Champ de Mars la "Fans zone" a été votée par le Conseil de Paris. Le 14 janvier 2015, une réunion s'est tenue à la mairie de Paris, présidée par M. Philippe CHOTARD, secrétaire général de la Ville, en présence d'élus et de membres de l'administration municipale.

Après avoir rappelé l'ampleur et les contraintes de cette manifestation pour les riverains, M. Bernard LOING estime que l'espoir de déplacer cette manifestation, soit en totalité, soit partiellement en d'autres lieux, semble vain en raison de la volonté de M. PLATINI, président de l'UEFA, qui en fait un enjeu de prestige et d'argent, et du Préfet de Police qui souhaite concentrer en un même lieu cette manifestation. Néanmoins, l'association des amis du Champ de Mars poursuit son action : une lettre a été adressée à Mme Anne HIDALGO et un communiqué a été rédigé pour exprimer publiquement la position de l'association (*voir pièce jointe*).

M. Bernard LOING rappelle l'adresse internet de l'association ("amisduchampdemars.fr") pour que les

personnes puissent exprimer leurs réactions et leurs suggestions et ce, afin de proposer des mesures de nature à atténuer les contraintes de cette manifestation sur les habitants et les commerçants riverains. Une habitante suggère de tenir compte des dates des examens de fin d'année scolaire, qui se tiennent durant cette période. Il est suggéré d'évoquer ce sujet avec les responsables des collèges et lycées et les associations de parents d'élèves.

Les commerçants de la rue Cler présents à la réunion expriment leurs inquiétudes sur l'impact négatif certain de cet événement.

Une habitante suggère d'accorder une priorité de passage pour les riverains, les commerçants et les bus dans la « Fans Zone »

Le prochain conseil de quartier étudiera tous les impacts possibles résultant de la "Fans zone".

3. Points de situation des référents par activités

- **Propreté**

M. Mathieu GAFANHA, référent, rend compte du Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA) qui s'est tenu le 29 janvier 2015 à la mairie du 7ème, en présence de M. Mao PENINO, adjoint au maire de Paris chargé de la Propreté. Il souligne le nombre important de plaintes exprimées à ce sujet. Mme le maire Rachida DATI a obtenu pour l'arrondissement trois personnes supplémentaires pour l'entretien des espaces publics dans le 7^e arrondissement.

Il est proposé aux personnes intéressées de se déclarer pour visiter les ateliers de propreté.

En 2015, la lutte pour la propreté à Paris portera en particulier sur les mégots.

Une personne déplore la négligence des maîtres de chiens dont les déjections polluent notamment la rue Ernest Psichari. Une habitante d'un immeuble situé rue de l'Université, à la hauteur du n°191, évoque le problème des poubelles inadaptées, dites « Bagatelle », incitant les personnes à abandonner leurs déchets sur la rue. La Mairie de Paris a annoncé que des poubelles supplémentaires seraient ajoutées.

- **Sécurité**

Mme HACKERMANN, référent, rappelle les chiffres inquiétants pour les années 2013 et 2014. La France est le dernier pays en Europe pour les mesures de protection contre le cambriolage. Pour sensibiliser les habitants de l'arrondissement aux problèmes de sécurité et aux moyens d'y remédier, Mme HACKERMANN propose d'organiser des réunions d'information à caractère "ludique".

M. Olivier Le QUERE approuve le principe de cette réunion, mais exprime sa réserve sur la démarche associant une société commerciale, ce qui peut être considéré comme source de conflit d'intérêt potentiel. Il rend compte de la réunion sur la sécurité avec M. Damien VALLOT, commissaire de police de l'arrondissement : le plan Vigipirate-alerte attentat est maintenu. Des patrouilles mobiles circulent dans l'arrondissement comme partout dans Paris. La couverture par caméra vidéo est importante dans le 7ème et sera étendue. Il y a une certaine collaboration avec le système de surveillance des ambassades. M. Philippe VALLI, directeur de cabinet du maire du 7ème, précise que l'arrondissement est équipé de 83 caméras (dont 17 dédiées au Champ de Mars), soit en moyenne une caméra pour 500 habitants alors que la moyenne à Paris est d'une caméra pour 2 000 habitants. La difficulté se situe dans certains endroits tels que les impasses, comme le square La Tour-Maubourg, où la visibilité est réduite. Les voies sur berges sont bien surveillées. Dans l'arrondissement, il y a peu de lieux sensibles, pas de mosquées, pas de synagogues, à l'exception de la synagogue située rue Chasseloup-Laubat dans le 15^e mitoyenne de la rue Pérignon (7^e/15^e). Une habitante s'inquiète pour la sécurité des jeunes qui, notamment le weekend, se

font attaquer, comme son fils le fut près de la sortie de métro de l'Ecole Militaire. Une autre habitante s'inquiète aussi de voir que des « Vigiks » (clés pour entrée d'immeuble) soient si facilement commercialisés et obtenus.

La conjoncture actuelle entraîne un manque à gagner pour les commerçants. Ceux-ci ont été touchés par des actes de délinquance, allant jusqu'au braquage à mains armées, notamment rue du Bac, avenue Rapp et près de l'église Saint François Xavier. La difficulté tient à ce que certaines victimes ne portant pas plainte, il est difficile aux responsables de la sécurité publique d'identifier les lieux sensibles où évoluent les délinquants à un moment donné.

M. Olivier Le QUERE rappelle les modalités pour porter plainte :

- effectuer une pré-plainte par internet, s'agissant d'une atteinte aux biens ;
- déposer spontanément une plainte au commissariat de police de son quartier ;
- déposer plainte sur rendez-vous au commissariat de police de son quartier.

Cette démarche est à distinguer d'une main-courante.

M. Olivier Le QUERE indique que 1 200 gardes à vue ont été effectuées en 2014 dans le 7ème. Il souligne que grâce à l'intervention de Mme le maire Rachida DATI, l'arrondissement bénéficie d'une brigade anti-criminalité (BAC). Il est également important que les personnes apportent leur témoignage lorsqu'elles assistent à un acte de délinquance.

M. Olivier Le QUERE informe qu'un CICA sur la sécurité est prévu à la mairie du 7^e, le 12 mai 2015 à 19H45, après le conseil d'arrondissement. Il sera confirmé aux habitants.

- **Voirie est espace public**

M. Fabrice BARCQ, référent, étant absent, le débat est introduit par Mme Marguerite CHEVREUL qui rappelle notamment les problèmes d'empiètement par certains commerces, cafés, magasins de souvenirs. Concernant le signalement émis sur l'étalage du magasin « Paris Souvenirs » du 124 rue Saint Dominique, celui-ci a été transmis à la Direction de la Prévention et la Protection : **après contrôle des agents de la Mairie de Paris le 10 février, l'étalage est réglementaire.**

M. Mathieu GAFANHA signale un boîtier électrique ouvert, installé devant l'école maternelle de la rue Saint Dominique. **Il a été refermé par ERDF le 6 février.**

M. Philippe VALLI évoque le plan de sauvegarde et de mise en valeur du 7ème (PSMV) qui fait l'objet d'une enquête publique qui se termine le 14 février 2015 à la mairie du 7^e. Les commissaires-enquêteurs rendront leur avis à la mi-mars. Si ce PSMV ne concerne pas le quartier du Gros Caillou, il n'en soulève pas moins des difficultés de relations avec la Mairie de Paris qui veut acheter des îlots à l'Etat pour y construire des logements dont 30% de sociaux. Dans le cas particulier de l'opération située au 78 rue de Sèvres, il y a une interrogation sur des issues de secours donnant sur les avenues Constant Coquelin et Daniel Lesueur.

Mme Rachida DATI s'est vue opposer par la Mairie de Paris un refus à sa demande de créer une piscine dans l'îlot Saint Dominique (actuellement occupé par le ministère de la Défense sur une surface de 55 000 m²).

En ce qui concerne les magasins de souvenirs, la Mairie de Paris a répondu à Mme Rachida DATI, par lettre en date du 29 janvier 2015, estimant que leur installation aux alentours de la Tour Eiffel, notamment avenue de La Bourdonnais, avenue Rapp et rue Saint Dominique n'était pas contraire au règlement de la Mairie de Paris. Mme Rachida DATI a confirmé l'opposition de la mairie du 7ème.

- **Urbanisme**

Mme Marie Jacqueline LAURIAU, référent, rend compte de la réunion de restitution, tenue le samedi 24 janvier 2015 au Pavillon de l'Arsenal, concernant la concertation sur la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la Mairie de Paris. Après une présentation résumée des propositions par M. Pierre-Antoine TIERCELIN (agence Ville-Ouverte), portant notamment sur l'utilisation des friches urbaines, sur la possibilité de surélever les immeubles, de valoriser les combles, sur l'adoption d'un "bonus durable", sur l'amélioration du cadre de vie, des espaces verts et sur la transition énergétique, M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint au maire de Paris chargé de l'urbanisme, a indiqué les orientations privilégiées par la Ville : poursuivre les mesures en faveur d'une part, de l'environnement, telles que des exigences énergétiques minimales, la végétalisation des façades, la réduction de la place de l'automobile, la suppression de l'obligation de créer des places de stationnement ; d'autre part, en faveur du logement, encourager les logements sociaux (à hauteur de 30% de la surface totale dédiée) et intermédiaires, renforcer la fonction résidentielle ; enfin, développer l'attractivité de Paris par l'amélioration des conditions de livraison, par l'animation commerciale et artisanale. Il a conclu en commentant avec force critique la décision du tribunal administratif de Paris qui a récemment annulé le permis de construire accordé par la Ville à l'opération de rénovation de la Samaritaine (1^{er} arrondissement).

M. Eric JEAN-BAPTISTE, sous-directeur chargé des études et des règlements d'urbanisme à la Mairie de Paris, a présenté la procédure de modification du PLU, qui fera l'objet d'une enquête publique au mois d'avril, puis adoptée à l'automne 2015 par le Conseil de Paris. Le projet de modification du PLU est consultable sur le site internet "imaginons-paris.fr".

4. Informations et questions diverses.

Mme Marguerite CHEVREUL informe qu'une conférence se tiendra le mardi 24 mars à la mairie du 7^e et portera sur l'étude historique et documentaire, sur l'architecture de l'église Saint Pierre du Gros Caillou dans le cadre de son programme de sauvegarde en cours.

Elle rappelle qu'au sein de la Maison des associations, il existe une initiative particulièrement intéressante "7 en réseau" qui permet l'échange de services.

FIN DE LA SEANCE.

PROCHAINE REUNION : LE 31 MARS 2015 A 18h30 A LA MAISON DES ASSOCIATIONS.



COMMUNIQUE DES AMIS DU CHAMP DE MARS

Pour la Mairie de Paris la Fans Zone sur le Champ de Mars pour l'Euro 2016 est irrévocable

Le Comité du Champ de Mars, réuni à l'Hôtel de Ville mercredi 14 janvier sous la présidence de Philippe Chotard, Secrétaire Général de la Ville de Paris, a été informé du caractère irrévocable d'une zone d'accueil des supporters – dite « Fans Zone » - pour l'Euro 2016 (10 juin-10 juillet 2016).

Rappelons les chiffres et les faits : 51 matches retransmis sur écran géant pendant 4 semaines, avec parfois 3 matches par jour (15h, 18h, 21h), des villages d'accueil, des concerts, des centaines de milliers de supporters chaque jour, dont il faudra gérer les flux, l'accès, le séjour et la dispersion, la cohabitation avec les touristes très nombreux à cette période de l'année, les dégâts infligés aux pelouses, allées et jardins, les nuisances sonores à répétition, les problèmes énormes d'hygiène et de sécurité, les risques d'accidents, voire d'attentats. Rien de tout cela n'a été entendu ! Rien n'a été pris en compte ! Jean-François Martins, maire adjoint chargé du sport et du tourisme a au contraire affirmé que la Ville de Paris aurait une maîtrise totale de l'événement.

Comme Paris et la France, les Amis du Champ de Mars se réjouissent que notre pays accueille en 2016 la Coupe d'Europe de football, grand événement sportif et populaire de portée mondiale. Mais pour célébrer l'événement, faut-il sacrifier l'un des plus beaux sites de notre capitale ? Faut-il sacrifier le Champ de Mars aux dieux du football ?

En accord avec les associations amies, les Amis du Champ de Mars ont à nouveau dénoncé avec force ce projet gigantesque et aberrant. Leur demande de mise à l'étude d'une zone alternative sur un site moins fragile et plus conforme au caractère sportif de cette manifestation a été purement et simplement ignorée. Où est la concertation ? Où est la démocratie ?

Cette décision est un désastre. Les Amis du Champ de Mars qui dès l'annonce du projet avaient fait connaître leur opposition catégorique, sont plus que jamais décidés à dire NON ! Notre Association stigmatise aujourd'hui les très graves responsabilités qu'endosse la Mairie de Paris. Elle engage ses adhérents, sympathisants, tous les Parisiens et amis du Champ de Mars à se rassembler autour d'elle et à mobiliser leurs forces. Elle met dès maintenant à l'étude son « Plan anti-Fans Zone », pour mettre en œuvre tous les moyens et tous les recours dans les meilleurs délais.

Nous avons besoin de votre soutien. Rejoignez notre action.

Les Amis du Champ de Mars, 4, rue Amélie 75007 Paris

www.amisduchampdemars.fr